



Rapport d'activités 2023

NOUS COLLECTONS,
TRAITONS ET VALORISONS
VOS DÉCHETS.





EDITO DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

2023 fut encore une année dense pour notre Syndicat et ses membres, que sont la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent.

Il nous a fallu, en effet, mettre en œuvre **l'extension des consignes de tri**, qui répond à l'objectif inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 visant à la simplification et à l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages.

Nos concitoyens sont désormais incités à placer tous les emballages plastiques (blisters, barquettes, films plastiques, pots de yaourt, tubes de dentifrice...) dans leur bac de tri sélectif, là où ils devaient jusqu'alors n'y déposer que les bouteilles et flacons. Cette extension des consignes de tri facilite indéniablement le geste de tri et va permettre d'augmenter significativement les volumes de matières recyclées.

Toutefois, cette nouveauté appelle d'importantes adaptations au niveau des opérateurs du service public de la gestion des déchets, les volumes de flux à traiter étant amenés à évoluer considérablement. C'est dans ce contexte que se poursuivent les travaux de notre futur Centre de tri, situé à Douchy-les-Mines, en face de notre Centre de valorisation énergétique. Demain, nous disposerons d'un outil ultra-moderne permettant de traiter quelque 33 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective.



Ayant, sans cesse, en tête le besoin de **préserver notre planète et ses ressources**, nous avons également poursuivi et amplifié nos actions de prévention pour encourager le tri à la source et la réduction des déchets, au travers d'interventions auprès des enfants dans le cadre scolaire, directement dans leur classe ou en les accueillant dans le pavillon pédagogique du siège du SIAVED. Nous avons également renforcé notre accompagnement des artisans, commerçants et collectivités investis dans des démarches de diminution de leurs déchets. Constatant l'engouement de nos concitoyens pour les opérations de tri à la source et l'intérêt environnemental de ces dispositifs, nous avons reconduit les distributions de poules régionales et de composteurs.

Voici quelques exemples des politiques menées par notre Syndicat. Le rapport d'activités 2023 vous permettra d'apprécier de matière synthétique l'ampleur du travail mené par le SIAVED au cours de l'année 2023.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roeulx



• SOMMAIRE

- 1 **SIAVED**
- 2 Territoire
- 3 Compétences
- 4 Fonctionnement
- 5 **CHIFFRES CLÉS**
- 5 Événements marquants
- 6 **COMMUNICATION, PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE**
- 6 Communication et Extension des consignes de tri
- 8 Actions d'économie circulaire
- 10 **COLLECTE DES DÉCHETS**
- 12 Synthèse des flux de la collecte
- 13 Budget collecte, coûts du service et financement
- 14 Organisation de la collecte des déchets
- 14 Équipements
- 14 Évolution des tonnages
- 15 Collectes spécifiques
- 15 Évolution de l'organisation de la collecte
- 16 **TRAITEMENT DES DÉCHETS**
- 18 Synthèse des flux pour le traitement des déchets
- 19 Budget traitement, coûts du service et financement
- 20 **DÉCHÈTERIES**
- 20 Organisation
- 20 Évolution des tonnages
- 21 Recettes des artisans
- 22 **CVE**
- 22 Capacité et tonnages traités
- 22 Performance énergétique de l'installation
- 23 Impact environnemental
- 24 **VALORISATION DES DÉCHETS**
- 26 **GLOSSAIRE**



• TERRITOIRE

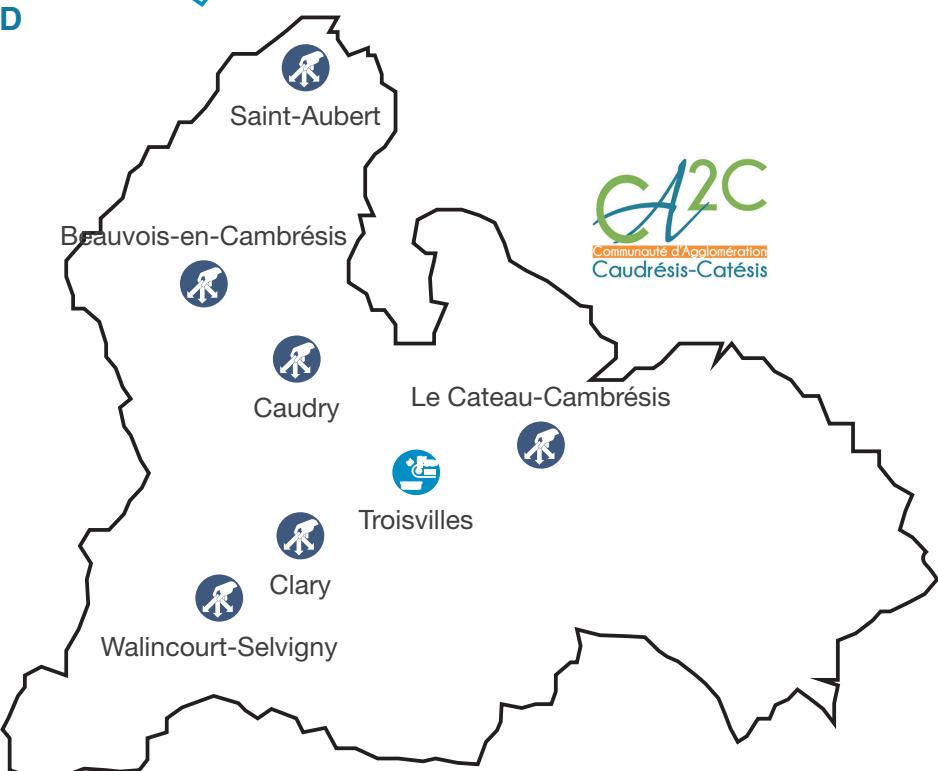


LES INSTALLATIONS DU SIAVED

- Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
- Déchèterie (sauf Saint-Amand-les-Eaux mise à disposition)

LES INSTALLATIONS PRIVÉES

- Centre de tri des emballages
- Centre de tri des encombrants
- Quai de transfert
- Plateforme de compostage
- Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND)





● PRÉSENTATION

Créé en 1973, le **SIAVED est un Syndicat Mixte Fermé** (c'est-à-dire regroupant uniquement des intercommunalités) **à la carte** (les adhérents choisissent tout ou partie des compétences proposées) en charge de la gestion des déchets.

Il regroupe les Communautés d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) et du Caudrésis-Catésis (CA2C) et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

● COMPÉTENCES

- **la sensibilisation à la réduction des déchets pour la CAPH, la CA2C et la CCCO (jusqu'au 1^{er} mars)**

Depuis 2010, le SIAVED mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une **baisse de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers des actions concrètes sur le terrain** : compostage individuel ou collectif, ateliers des savoir-faire, opération poules régionales...

- **la collecte des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH et la CA2C**

La collecte des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** comprend les déchets ménagers et les matières recyclables telles que le papier/carton, le plastique, le verre et le métal. Elle est assurée dans **92 communes** (CAPH et CA2C), soit respectivement **157 752 et 63 789 habitants**. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des usagers afin de les accompagner sur les bons gestes de tri.

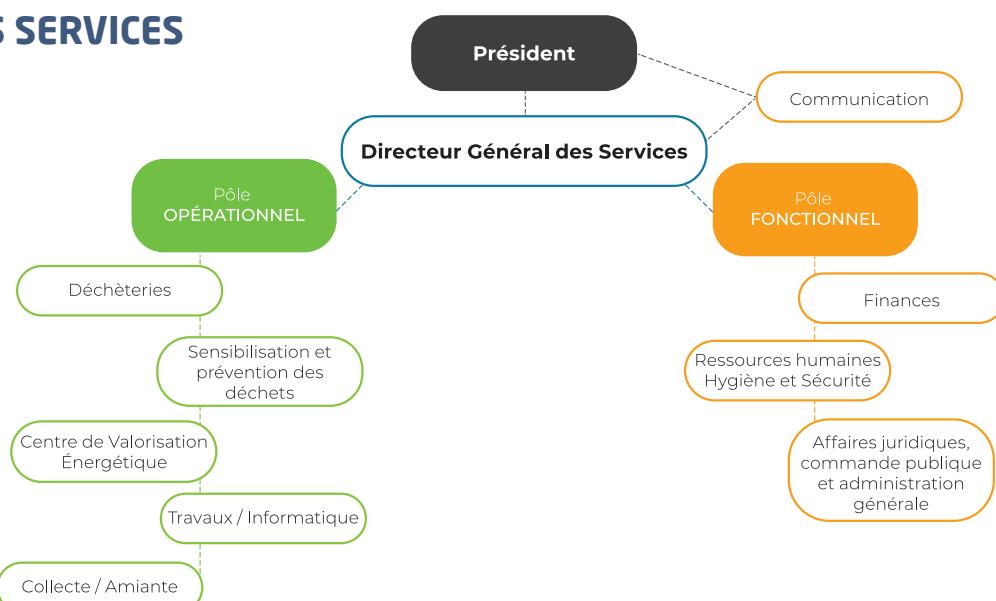
- **le transport, stockage, tri et le traitement des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH, la CA2C et la CCCO**

Les habitants des 113 communes adhérentes peuvent compter sur le SIAVED pour traiter et valoriser leurs Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Un réseau de **16 déchèteries** réparties sur les **3 intercommunalités adhérentes** aide aussi les usagers à évacuer leurs gravats, leurs déchets verts, leurs ferrailles... De plus, **4 filières** sont opérationnelles :

- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés pour une **valorisation matière**,
- les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées pour une **valorisation organique**,
- l'incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers fait l'objet d'une **valorisation énergétique** (avec production de chaleur et d'électricité) et matière (résidus d'incinération : mâchefers, REFIOM...),
- les **déchets non valorisables** (gravats, rebuts des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage ou de traitement.

● ORGANISATION DES SERVICES

**80
AGENTS**
EN EMPLOIS
PERMANENTS





● GOUVERNANCE POLITIQUE

CAPH
CA2C
CCCO

Le Président

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roeulx



1^{er} Vice-président



Jean-Michel
DENHEZ
Maire de
Lieu-Saint-Amand

2^e Vice-président



Alain
GOETGHELUCK
Maire de Caullery

3^e Vice-président



Éric
GOUY
Maire de Loffre

4^e Vice-président



Michel
VENIAT
Maire de
Douchy-les-Mines

5^e Vice-président



Didier
MARECHALLE
Maire de Busigny

6^e Vice-président



Jean-Claude
DENIS
Adjoint au Maire
d'Aniche

7^e Vice-présidente



Anne-Lise
DUFOUR-TONINI
Maire de Denain

8^e Vice-président



Marc
PLATEAU
Maire de
Malincourt

Conseiller Délégué



Jacques
DUBOIS
Maire de Nivelle

L'organisation politique du SIAVED s'articule autour de différentes instances :

COMITÉ

27
délégué(e)s
titulaires **27**
délégué(e)s
suppléant(e)s

Son rôle :
Voter par délibération les grandes
orientations du SIAVED :

- Questions budgétaires
- Suivi des contrats d'exploitation des différents outils du Syndicat
- Gestion générale
- Vote des délibérations

BUREAU

8
vice-
président(e)s **1**
conseiller
délégué

Son rôle :
Voter par délibération certaines
orientations en matière de :

Administration générale, finances,
ressources humaines, traitement,
valorisation et collecte des Déchets
Ménagers et Assimilés.

COMMISSION

10 à 12
délégué(e)s par
commission

Son rôle :

- Réfléchir aux grandes orientations et projets
- Préparer les dossiers présentés aux délégué(e)s

COMMISSION
Finances - Prospectives
Financières

COMMISSION
Sensibilisation et
Prévention des
Déchets

COMMISSION
Tri

COMMISSION
Déchèteries

COMMISSION
Centre de Valorisation
Énergétique - DASRI

COMMISSION
Collecte des Déchets
Ménagers et Assimilés



CHIFFRES CLÉS EN 2023

• COMPÉTENCE COLLECTE

221 541
HABITANTS

92
COMMUNES

83 497
TONNES
DE DÉCHETS COLLECTÉES

• COMPÉTENCE TRAITEMENT

293 035
HABITANTS

113
COMMUNES

231 934
TONNES
DE DÉCHETS TRAITÉES

98 524
TONNES
DE DÉCHETS
INCINÉRÉES AU CVE

5 251
TONNES
DE DASRI TRAITÉES

16
DÉCHÈTERIES

93 025
TONNES
DE DÉCHETS TRAITÉES
EN DÉCHÈTERIE

• ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

1^{er} janvier



Extension des consignes de tri

À partir du 1^{er} janvier 2023, le tri sélectif est simplifié : tous les emballages (plastique, métal, carton, etc.) et papiers vont désormais dans le bac de tri.

1^{er} janvier



Bouquinerie du Sart

Mise en place d'un partenariat avec la Bouquinerie du Sart pour collecter et réemployer livres, CD, DVD et vinyles, tout en favorisant l'insertion sociale, avec depuis janvier 2023, cinq points de collecte en déchèterie.

30 novembre



Conférence Jérémie Pichon

Conférence de Jérémie Pichon le 30 novembre 2023 à Wallers, pour partager avec humour son expérience et ses conseils pratiques vers un mode de vie zéro déchet.

18 décembre



Application SIAVED Infos

Le SIAVED lance SIAVED Infos, une application gratuite qui centralise toutes les informations utiles sur le tri, les collectes et les déchèteries.



COMMUNICATION

RÈGLES À RESPECTER

- **Obligation de présenter systématiquement votre Pass'Déchet nominatif et numéroté**
- **Respect du personnel de déchèterie et des consignes**
Les comportements agressifs et injurieux pourront faire l'objet de sanctions et/ou de poursuites
- **Respect des règles de sécurité**
Rouler au pas, Interdiction de monter sur les murets et de descendre dans les bennes, Les enfants doivent rester dans le véhicule, interdiction de fumer et/ou de vapoter.
- **Récupération interdite dans la déchèterie**
- **Facturation aux professionnels conformément aux dispositions du règlement en vigueur**

Se référer à la liste des déchets acceptés consultable sur www.SIAVED.FR

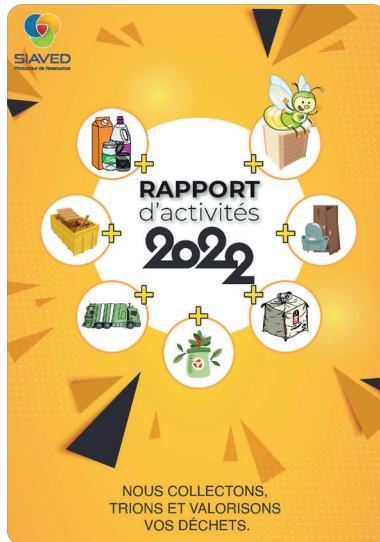
16 panneaux règlement déchèterie



16
affiches "respect des agents"



15
trophées commune ZD



200 exemplaires

rapports d'activités



101 400
calendriers de collecte



129 000 exemplaires du SIAVED infos distribués



Extension consignes de tri

octobre à décembre 2023



25 000
flyers & stickers

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

1 bannière
VA infos (février-mai)



5 parutions
TV avantages (février-avril)

500 diffusions
RFM Cambrai Valenciennes
(février-avril)



16 000
étiquettes intermédiaires



Astuces pour optimiser la place dans votre poubelle de tri

Aplatissez vos bouteilles plastiques dans la longueur et laissez les bouchons.

Écrasez les cartons d'emballages et briques alimentaires.

Déposez vos emballages vides et en vrac.

N'emboîtez pas les emballages recyclables les uns dans les autres.



Publications sur le site internet

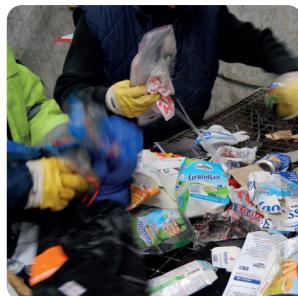


2 parutions
dans la Voix du Nord



PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat a déployé des stratégies en lien avec l'ADEME pour **sensibiliser** notamment la population à l'enjeu de la **réduction des déchets**.



61 caractérisations en centre de tri



4 établissements accompagnés au compostage autonome



2 000 poules distribuées pour **1 000** foyers



24 classes accueillies sur le Pavillon Pédagogique

La démarche du SIAVED s'articule autour de 3 axes :

- Réduire les sources de gaspillage
- Promouvoir une seconde vie aux produits
- Recycler tout ce qui peut l'être



76 amonts de collecte et **1 302** foyers sensibilisés en porte-à-porte



31 ateliers du Savoir-Faire



1 151 composteurs vendus



57 animations en milieu scolaire et extra-scolaire



16 restaurants scolaires accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



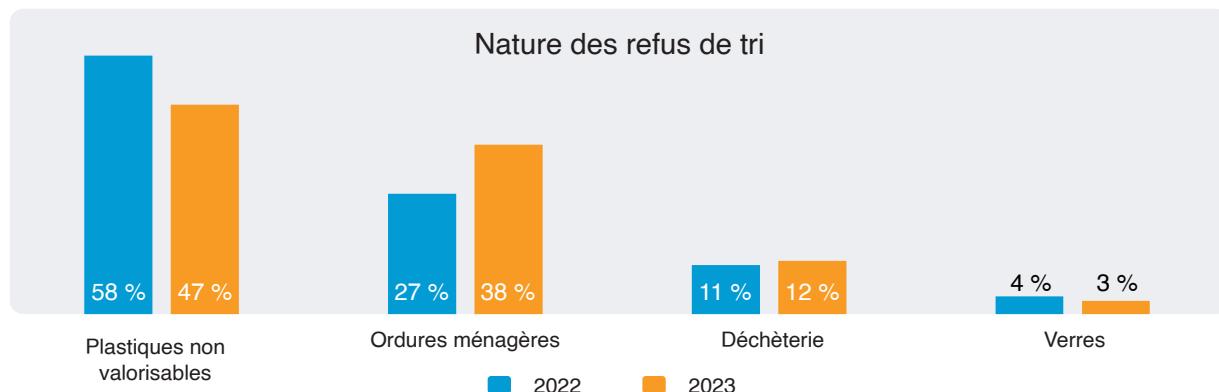
16 communes engagées pour le label « Commune Zéro Déchet » dont **11** communes labellisées



● ERREURS DE TRI

Les Ambassadeurs du Tri contrôlent la qualité du tri. Cela consiste à analyser le contenu des poubelles de tri (jaune ou bleue) avant le passage du camion (amont de collecte).

Cette opération a pour objectif de faire baisser le taux de déchets indésirables allant au centre de tri et d'améliorer d'une manière générale la qualité du tri.



● ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

1^{er} janvier



Extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué : tous les emballages, qu'ils soient en plastique (pots de yaourt, flacons, barquettes, etc.) ou en métal (capsules de café, opercules, couvercles, etc.), doivent désormais être déposés dans la poubelle de tri. Pour accompagner cette évolution, 11 Ambassadeurs du Tri ont sensibilisé les habitants, commerçants et élus des Communautés d'agglomération de La Porte du Hainaut et du Caudrésis-Catésis entre mi-octobre et mi-décembre. En revanche, les objets en plastique non emballants (jouets, ustensiles, etc.) sont à déposer en déchèterie. Le tri du verre reste inchangé.

30 novembre



Conférence Jérémie PICHON

Que l'on débute dans la démarche ou que l'on soit déjà bien engagé, nous sommes tous à la recherche de conseils pratiques et d'alternatives simples, au quotidien, pour réduire nos déchets.

Jérémie Pichon, auteur à succès de plusieurs ouvrages dont « La famille presque zéro déchet », a fait la démonstration que vivre « presque » sans déchet est possible, le 30 novembre 2023 au site minier d'Arenberg.

COLLECTE DES DÉCHETS





LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA COLLECTE





SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS POUR LA COLLECTE



Collecte des déchets à domicile et en apport volontaire

60 666 T



83 406 T
collectées par le SIAVED*
soit
376,48 Kg
par an par habitant

Collecte des déchets à domicile et en apport volontaire

22 740 T



Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals

40 250 T



Collecte sélective

9 202 T



Verre dont 183 T dans les kiosques à verre

5 461 T



Déchets verts

4 478 T



Encombrants collectés à domicile sur appel

1 275 T

Collecte des déchets des commerçants



Cartons des commerçants

91 T

Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals

16 104 T



Collecte sélective

3 511 T



Verre

2 733 T



Encombrants collectés à domicile sur appel

392 T

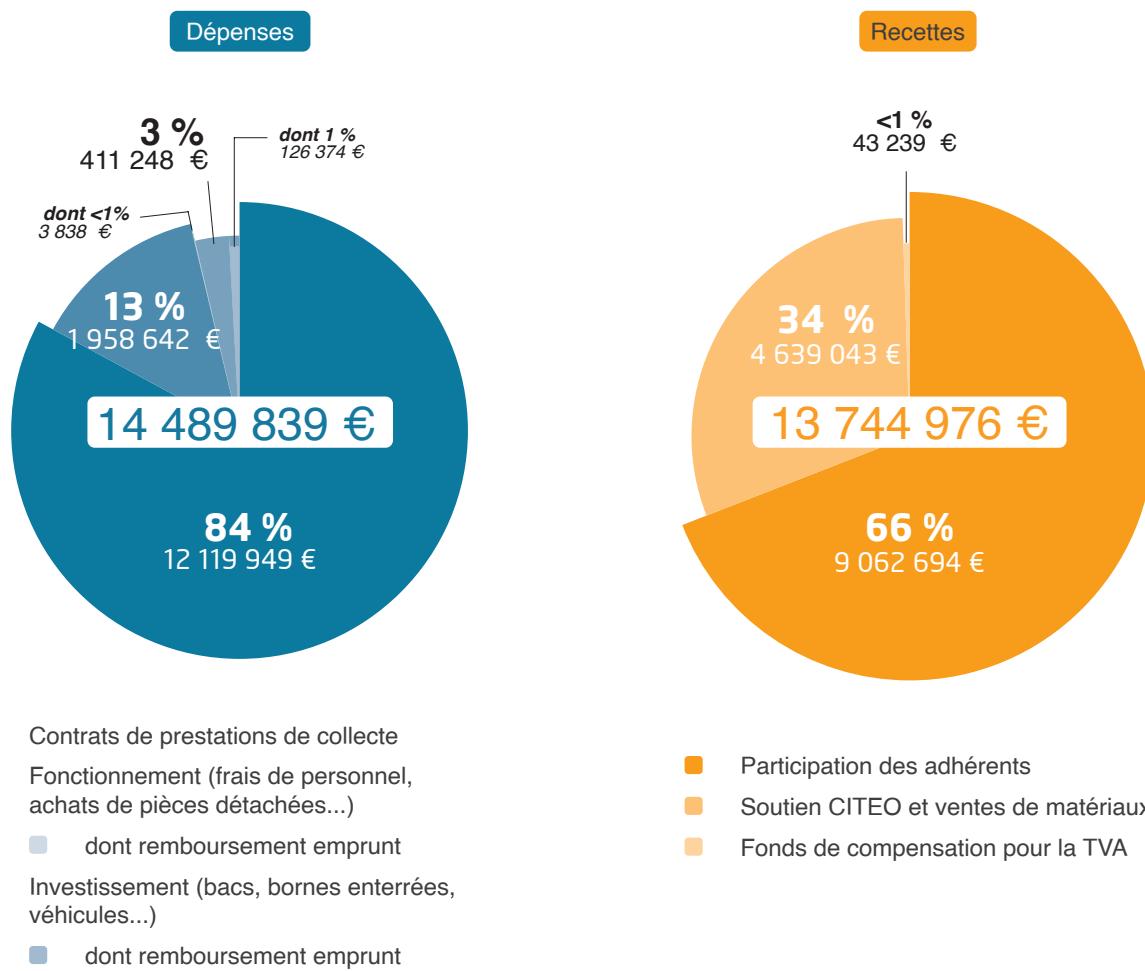
* la collecte des cartons des commerçants n'est pas incluse.





BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

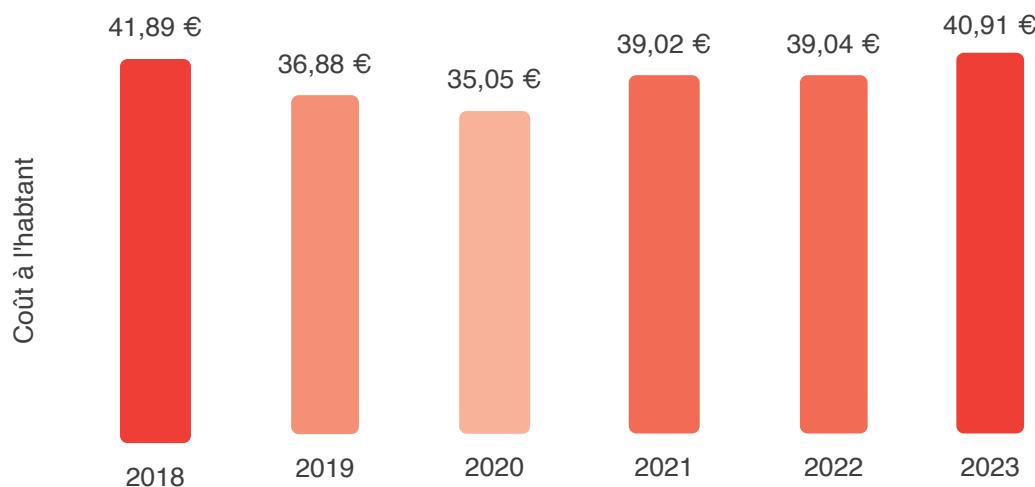
- Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service sur la compétence collecte



- Évolution des coûts à l'habitant

40,91 € HT/HAB

SIAVED 2023





COLLECTE DES DÉCHETS

Le SIAVED assure la **collecte en porte-à-porte** des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages (plastique, carton, métal), des papiers journaux/revues/magazines (PJRM), du verre et des encombrants dans **92 communes** (CAPH et CA2C), soit **221 541 habitants**.

Le marché de prestations de service pour le secteur de la CAPH est confié à l'entreprise COVED et pour la CA2C à SUEZ.

Les **collectes devant le domicile et sur rendez-vous** des **encombrants** et de **l'amiante** permettent un service de qualité et de proximité pour les habitants.

Le service collecte s'organise autour de deux missions principales :

- **une mission opérationnelle** pour organiser les collectes, réparer et livrer des bacs, évacuer l'amiante...
- **une mission information** pour renseigner les habitants : modes de collecte, réclamations, conseils...

● ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

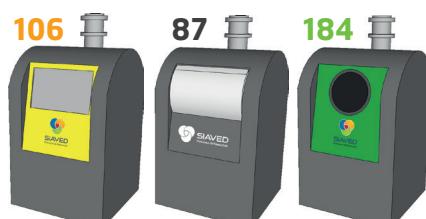


CAPH
157 752 habitants
prestashop COVED

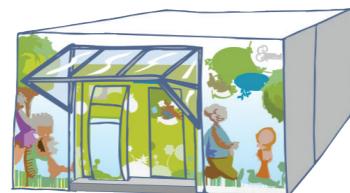


CA2C
63 789 habitants
prestashop SUEZ

● ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE

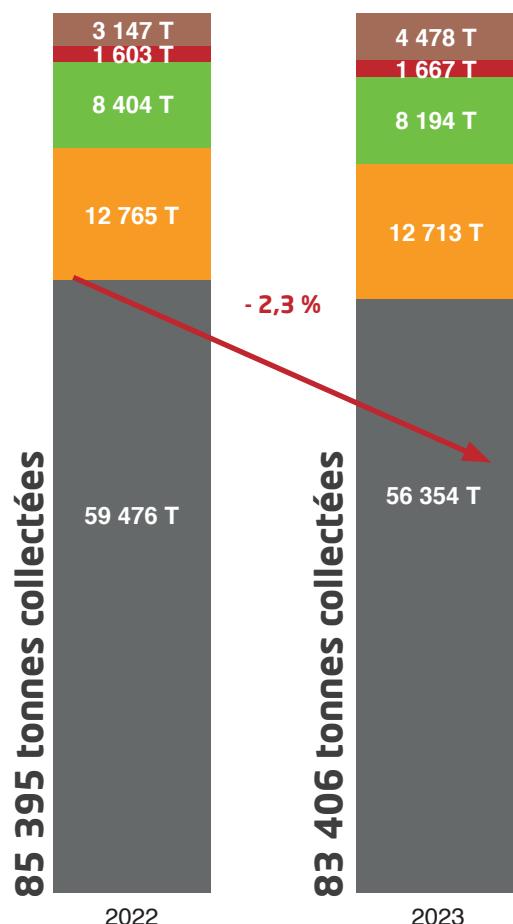


377
bornes disponibles
pour la collecte en
apport volontaire



2
kiosques à verre
sur la CAPH

● ÉVOLUTION DES TONNAGES

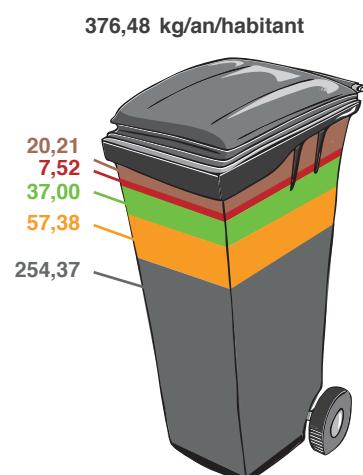


- DÉCHETS VERTS
- ENCOMBRANTS
- VERRE
- COLLECTE SÉLECTIVE
- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

● SUIVI DES TONNAGES VALORISÉS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



Déchets par kg/an/habitant



Total plastiques	1 665 tonnes	7,52 kg/an/habitant
Total papier carton	6 784 tonnes	30,62 kg/an/habitant
Total métaux	508 tonnes	2,29 kg/an/habitant
Total verre	8 772 tonnes	39,59 kg/an/habitant
Total	17 729 tonnes	80,03 kg/an/habitant
Refus de tri	4 646 tonnes	20,97 kg/an/habitant

Il existe toujours un décalage de tonnages entre ce qui est collecté chez les usagers et ce qui est traité en Centre de tri, dû à la gestion des stocks.

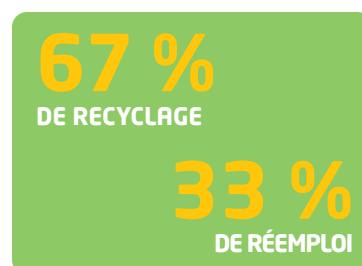


● FRÉQUENCE ET SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Fréquence	Ordures ménagères		Recyclable		Verre		Encombrants	Amiante	Déchets verts
Fréquence	1 x par semaine	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	CAPH : 1 x tous les 15 jours CA2C : 1 x par mois	1 x tous les 15 jours	2 RDV par an max	sur RDV	CAPH : 1 x tous les 15 jours
Tonnages annuels	54 939 T	1 415 T	12 548 T	165 T	7 097 T	1 097 T	1 667 T	920 T	4 478 T
Seuils de collecte	1080 litres		540 litres		360 litres				

● LES KIOSQUES À VERRE

	Emballages collectés	Tonnes de verre	Bouteilles consignées	Bons d'achats distribués	Disponibilité équipement
Denain	251 119	74 T	7 632	2815 €	76 %
Bellaing	431 660	113 T	14 652	5 446 €	81 %
Total	682 779	187 T	22 284	8 261 €	79 %



● ENCOMBRANTS

Nombre	RDV		Présentation		Tonnages collectés	Coût	
	Sans présentation	Sans RDV	> 3m³	Total		Total	Par rendez-vous
8 153	545	37	476	1 667	326 817 €	40,09 €	

Le coût comprend le transport et le traitement.

● L'AMIANTE

Point de dépôts	Big Bags fournis	Tonnages	Coût	
			Coût Total	Coût de la prestation par big bag
1 334	2 365	920 T	272 085 €	115,05 €

Le coût comprend le transport, la fourniture et le traitement déduction faite des recettes générées par la vente de big bags.

● LE POINT INFO DÉCHET

	17 216 appels		10 008 mails
	1 150 arrêtés travaux		17 117 interventions bacs

Évolution de l'organisation de la collecte

● DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

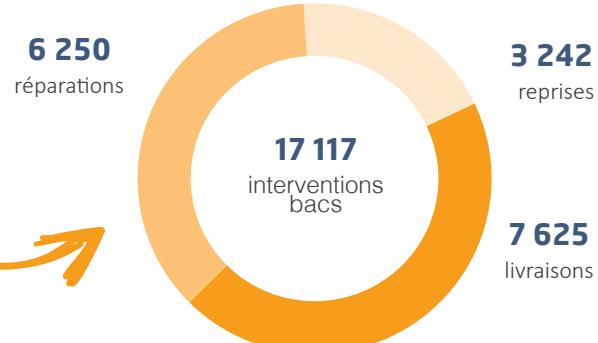
Uniquement sur le secteur de la CAPH

4 478 tonnes



Les déchets verts en porte à porte ont augmenté de 42,3 %

● LIVRAISONS ET RÉPARATIONS



Depuis le 1^{er} janvier 2023, **TOUS les emballages en plastique** (flacons, pots de yaourt, suremballages, blisters, barquettes, bouteilles, ...) **et en métal** (couvercles, capsules de café, feuilles d'aluminium, opercules, plaquettes de médicament, ...) **se trient**. Ils sont à déposer dans la poubelle de tri.

Afin de trier les nouvelles matières et de s'adapter aux consignes CITEO et dans l'attente de la mise en service du Centre de Tri, il a été convenu :

- l'**adaptation du process** du centre de tri de SUEZ R&V Lourches pour capter les nouvelles matières sans gros investissements.
- la création de **postes de travail complémentaires** pour affiner le tri.
- la signature d'**avenants** pour chacun des 3 lots pour une année avec plus-value liée au tri des nouvelles matières.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

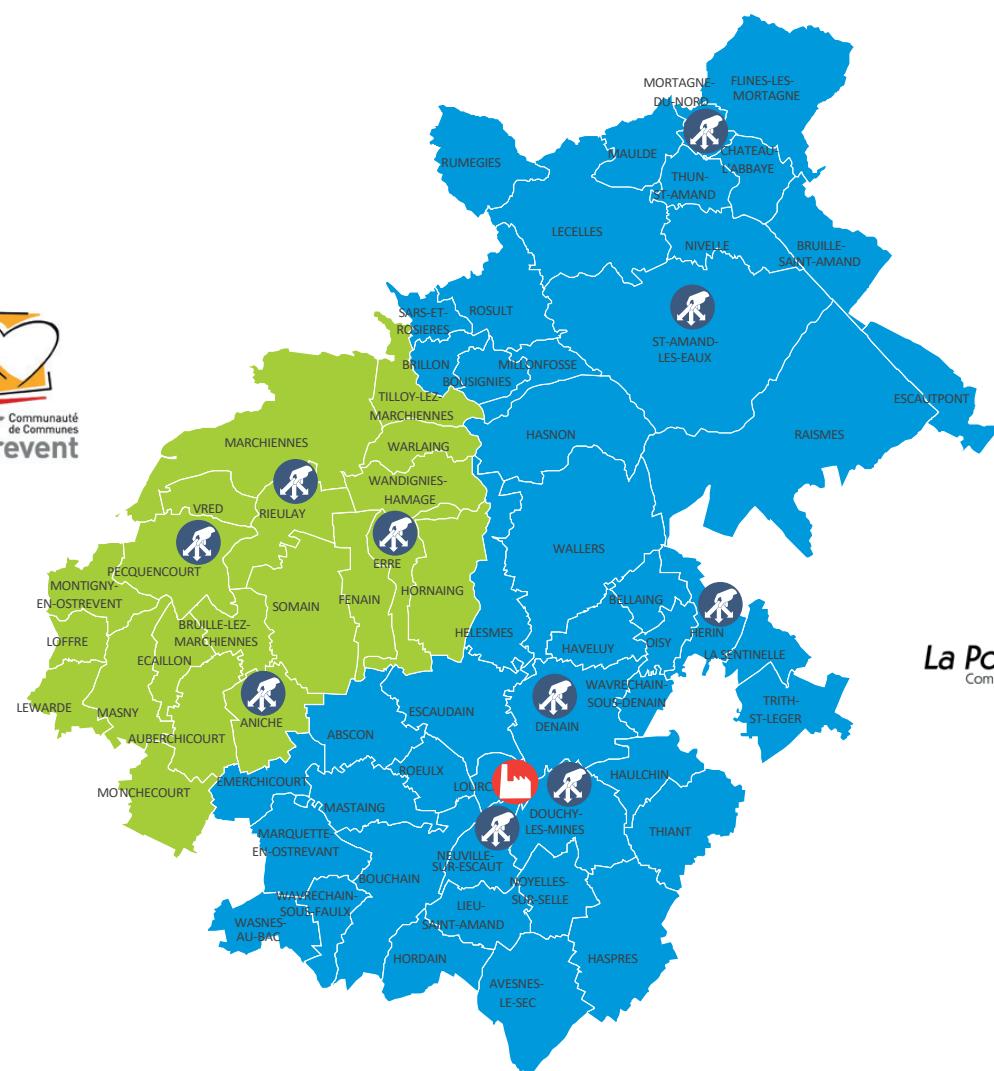




LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE TRAITEMENT



Cœur
Communauté
de Communes
d'Ostrevent



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis





SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS TRAITÉS

Traitement des déchets
à domicile et en apport
volontaire

126 312 T



231 934 T
traitées par le SIAVED
dont
219 246 T
produites par les habitants

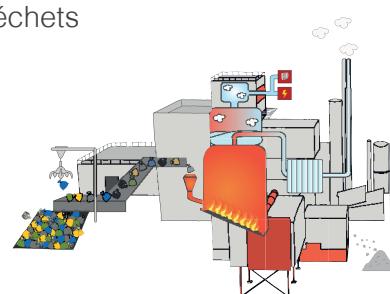
Traitement des déchets
de déchèteries

93 025 T



Autres traitements de déchets

12 597 T



Les déchets produits par les habitants

748 kg/an/habitant

- Déchèteries - 318 kg/an/habitant
- Ordures ménagères - 274 kg/an/habitant
- Collecte sélective - 57 kg/an/habitant
- Verre - 49 kg/an/habitant
- Déchets verts en PAP - 38 kg/an/habitant
- Encombrants sur appels - 9 kg/an/habitant
- Amiante - 3 kg/an/habitant

Ordures Ménagères Résiduelles

80 385 T



Collecte sélective

16 678 T



Verre dont **182 T** de Kiosque à verre

14 728 T



Déchets verts

11 009 T



Encombrants collectés à domicile
sur appel

2 501 T



Amiante collecté à domicile
sur appel

920 T

Collecte des déchets des commerçants

Cartons commerçants

91 T

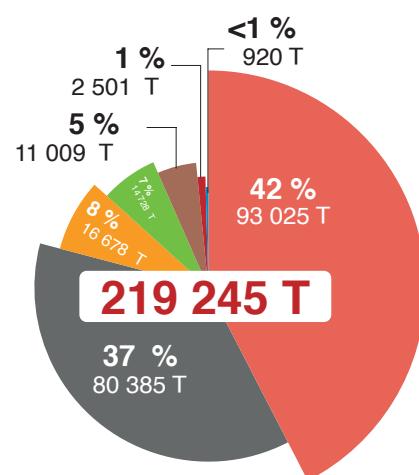


Déchets des
professionnels et autres
collectivités

7 346 T

Déchets hospitaliers
(DASRI)

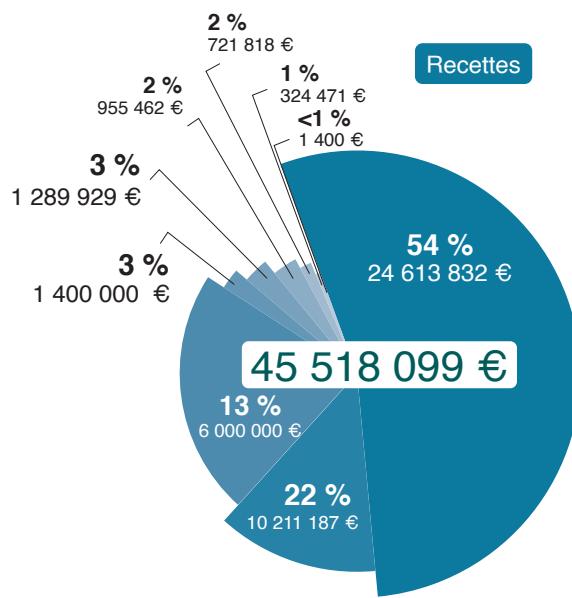
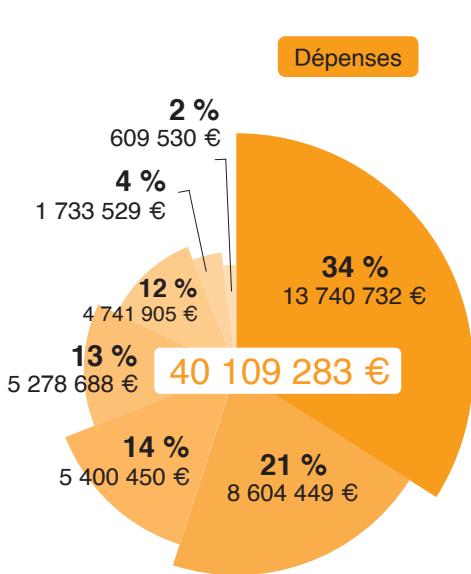
5 251 T





BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

- Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service sur les compétences tri et traitement

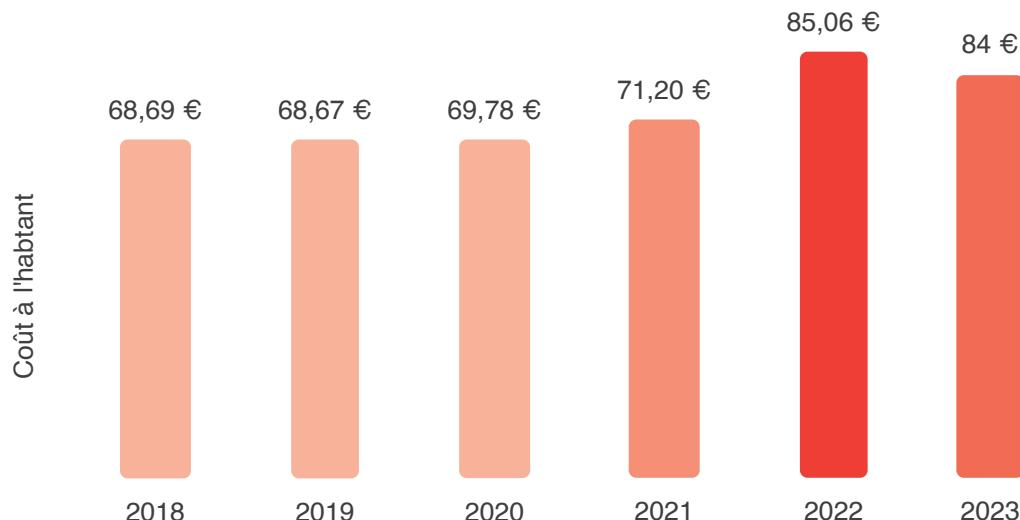


34% Contrats de prestations
21% Fonctionnement du CVE
14% Investissement budgets principal et CVE
13% Remboursement emprunts
12% Personnel et élus
4% Divers
2% Délestages (enfouissement et incinération)

54% Participation des adhérents
22% Recettes électriques et de chaleur
13% Emprunts réalisés
3% Participation budget collecte
3% Apports déchets hospitaliers DASRI
2% Recettes diverses budget principal
2% Apports Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals des entités clientes
1% Fonds de compensation pour la TVA
<1% Recettes diverses CVE (pénalités, ...)
0% Subvention RCU Denain

- Évolution des coûts à l'habitant

84 € HT/HAB
SIAVED 2023





LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN DÉCHETERIES

Le SIAVED met à la disposition des usagers un réseau de **16 déchèteries** qui permet un bon maillage sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

Pour accéder à ces déchèteries, il faut obligatoirement être en possession du **Pass' Déchets**. Le règlement, les horaires des déchèteries et la liste des déchets autorisés sont consultables en ligne sur <https://www.siaved.fr>.

● FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

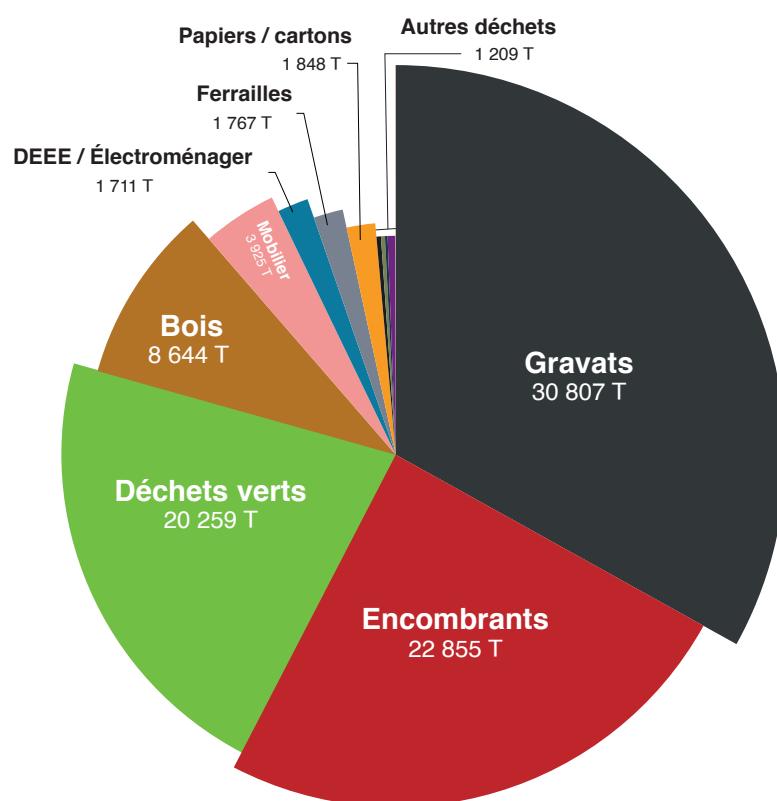


● NOMBRE DE PASS'DÉCHETS DÉLIVRÉS



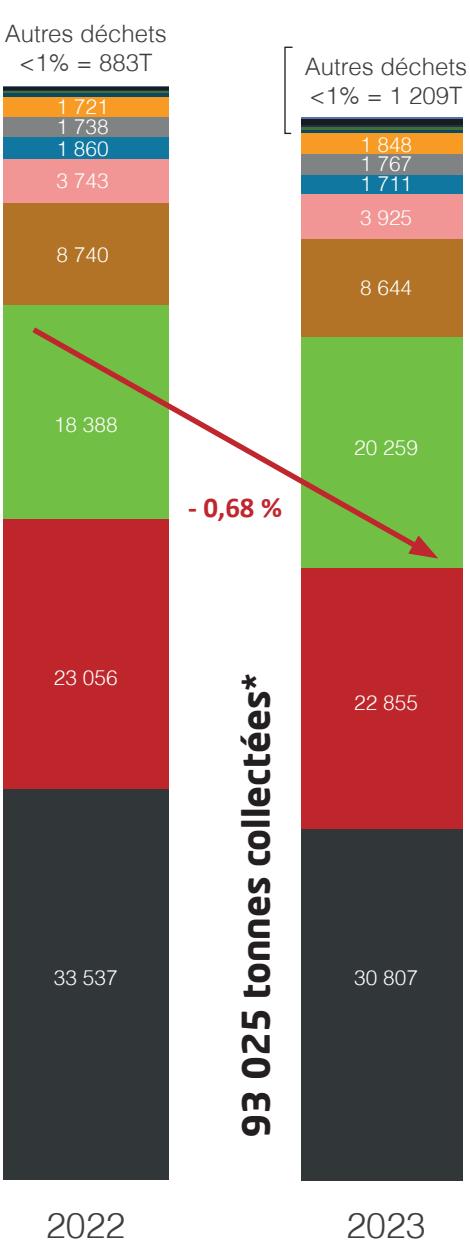
5 923
Pass'Déchets

● TONNAGES PAR FLUX DE DÉCHÈTERIES



33%	■ Gravats
24,5%	■ Encombrants
21,7%	■ Déchets verts
9,2%	■ Bois
4,2%	■ Mobilier
1,8%	■ DEE / Électroménager
1,9%	■ Ferrailles
1,9%	■ Papiers / cartons
<1%	■ Pneus ■ Textiles ■ Huiles minérales ■ DDS / Peintures, solvants ■ Huiles végétales ■ Piles ■ Radiographies ■ Lampes et néons ■ Cartouches d'encre

93 666 tonnes collectées*



*hors DDS, pneus coupés, bidons d'huile, batteries.



DÉCHÈTERIES

Hors éco-organismes

2023	Bois	Cartons	Déchets Verts	DDS + Bidons d'huile + batterie	Encombrants	Ferraille	Gravats	Pneus coupés	Total
Tonnages	8 644 T	1 848 T	20 259 T	205 T	22 855 T	1 767 T	30 807 T	139 T	86 524 T
Coûts									8 339 282 €*
Recettes		+ 9 419 €		+ 4 126 €		+ 287 571 €			
Devenir									
	Bois aggloméré	Papier / Carton	Compost	Valorisation énergétique	Réemploi	Outils de fabrication de pièces moteur	Agrégats pour travaux publics	Revêtement routier	

Le coût comprend le transport et le traitement.

*Dont les coûts de la déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux (coûts en fonction du nombre d'entrées).

Éco-organismes

Pour certaines filières de déchets (D3E, ampoules, piles, DDS, ...), le SIAVED collabore avec différents éco-organismes et organismes de valorisation qui soutiennent et accompagnent le traitement, le recyclage des matières et le réemploi ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux entreprises productrices de déchets, selon le principe qui découle de celui du pollueur-payeuse.

2023	DEEE	Piles	Textiles	Huiles végétales	Mobilier	DDS	Pneus	Lampes et néons	Radiographies	Huiles minérales	Cartouches d'encre	Total
Tonnages	1 711 T	11 T	157 T	13 T	3 925 T	324 T	217 T	7 T	1 T	133 T	2 T	6 501 T
Soutien	+ 141 920 €			+ 2 285 €	+ 119 237 €	+ 27 316 €						290 758 €
Repreneur												
Devenir												
	Réemploi et valorisation énergétique	Cadre de vélo	Friterie et exportation	Bio carburant	Réemploi	Valorisation énergétique	Terrain de jeux	Valorisation énergétique	Pierre d'argent	Combustibles	Réemploi	

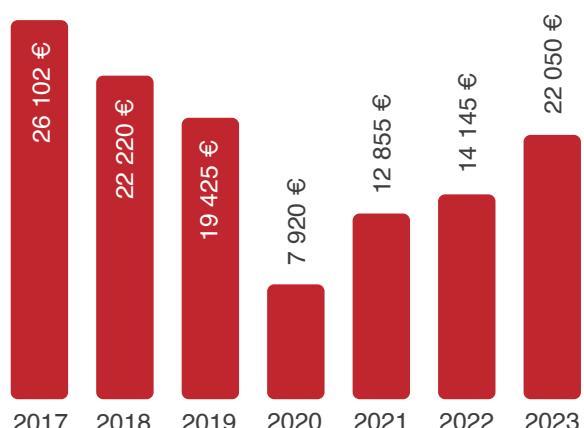
Le transport et le traitement sont pris en charge par les éco-organismes.

• COÛT PAR DÉCHÈTERIE

141 €/TONNE
par DÉCHÈTERIE

Le coût comprend le transport, le traitement, les frais de gestion courante, le personnel, les emprunts et les amortissements mobilier et immobilier.

• RECETTES DES PROFESSIONNELS



Ce graphique illustre les recettes issues de la facturation des dépôts effectués par les artisans ou professionnels dans les déchèteries.

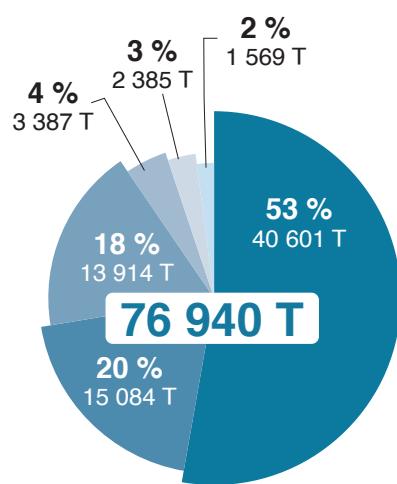




LE TRAITEMENT DES DÉCHETS AU CVE

Construit en 1977 et transformé en 2005, notre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) valorise les Déchets Ménagers assimilés (DMA) et Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) de ses 3 intercommunalités adhérentes mais également d'autres territoires. Il est exploité par la société Tiru-Paprec Energies.

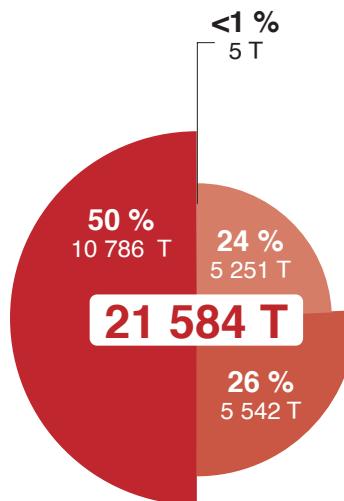
• ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES PAR FLUX AU CVE



TOTAL

98 524 T

• AUTRES DÉCHETS TRAITÉS

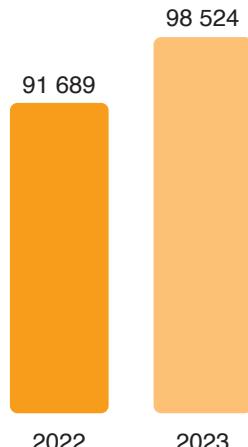


- CAPH
- CCCO
- CA2C
- SYMEVAD
- CAC
- APPORTEURS PRIVÉS

- DICSE
 - DICS
 - DASRI
 - ENTREPRISES PRIVÉES
- DICSE : Refus encombrants
DICS : Déchets Indésirables de la Collecte Sélective

• ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS

plafond autorisé 120 000 tonnes



• PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

73 %
seuil : 65 %

Le CVE est considéré comme une installation à haute performance énergétique car son résultat d'évaluation réalisée en application des arrêtés officiels est supérieur à **65 %** de performance.

Le calcul de la performance, selon la formule des Douanes, détermine la performance énergétique globale de l'installation en divisant le chiffre des énergies sortantes (production d'électricité et de chaleur) par celui des énergies entrantes (déchets).



● IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour se situer dans le respect des normes réglementaires drastiques, le SIAVED a mis en place tout un ensemble de **contrôles**. Avant la sortie en cheminée, des **analyses** sont réalisées en continu et enregistrées pour vérifier que les polluants ont bien été éradiqués. En même temps, des mesures sont menées en semi-continu (dioxines) pour mesurer l'impact environnemental du CVE et d'autres ponctuellement à la cheminée (air ambiant, sol...). Le système de traitement instauré par le SIAVED pour épurer les fumées rejetées dans l'atmosphère est performant.

Certifications ISO



Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) a obtenu la **certification Iso 50 001**, qui aide les organismes à adopter une meilleure gestion de leur performance énergétique, notamment pour ce qui concerne l'efficacité d'usage et la consommation de l'énergie. Cette certification, non obligatoire, conforte le Syndicat dans sa démarche d'éco-exemplarité.



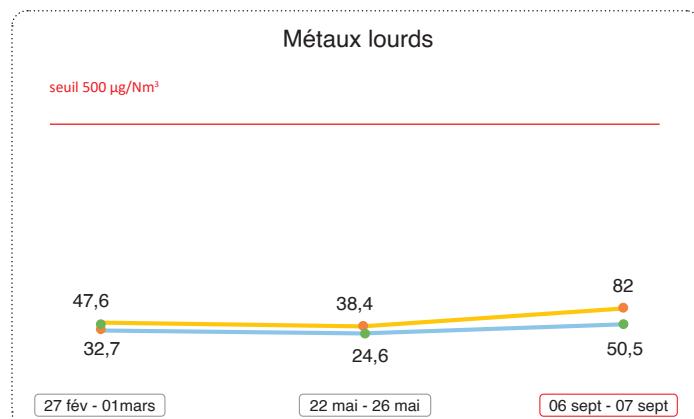
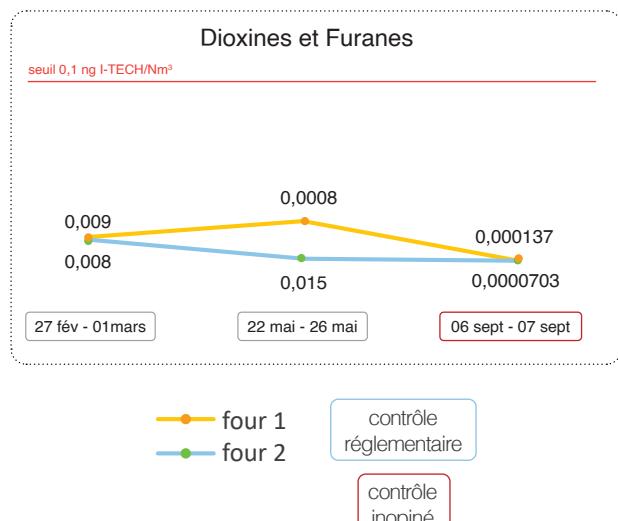
Le CVE possède également la **certification Iso 14 001**.

Cette certification nous permet de nous assurer de la conformité des installations, tout en favorisant une maîtrise exemplaire des enjeux environnementaux par le suivi de Plans de Management Environnemental.

Ces derniers permettent de cadrer la mise en place d'une norme internationale, basée sur trois grands principes que les installations certifiées se doivent de suivre :

- L'amélioration de la performance environnementale,
- Le respect des obligations de conformité,
- La réalisation des objectifs environnementaux.

Contrôles de mesures de prévention environnementales



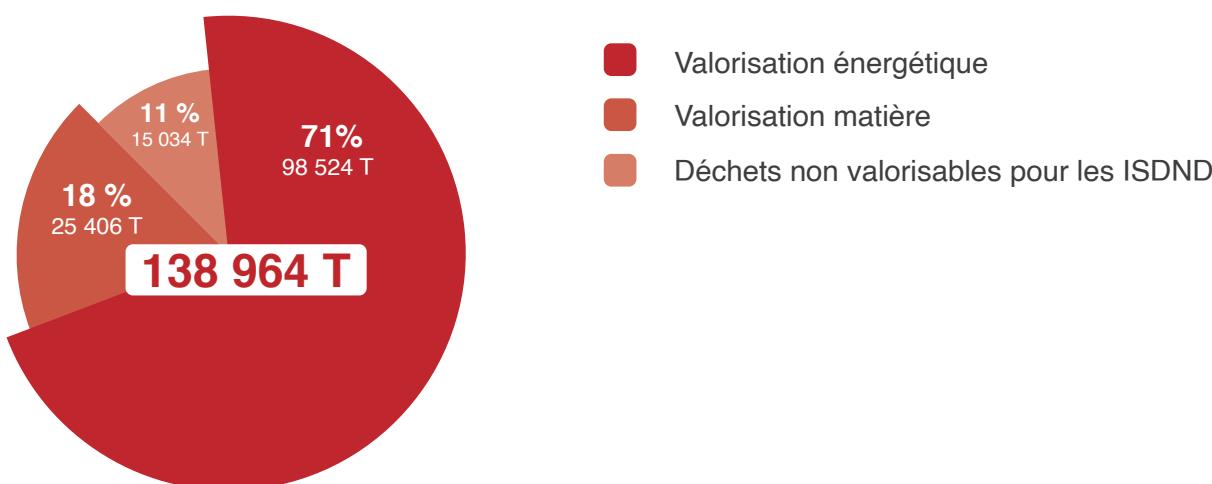
Au cours de l'année 2023, plusieurs contrôles de mesures environnementales ont été réalisés sur les fours 1 et 2 de l'unité d'incinération, conformément à la réglementation en vigueur. Ces résultats traduisent une bonne performance environnementale de l'installation tout au long de l'année 2023 et confirment l'efficacité des dispositifs de traitement des fumées.



VALORISATION DES DÉCHETS

4 filières sont opérationnelles :

- l'incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers fait l'objet d'une **valorisation énergétique** (avec production de chaleur et d'électricité) et matière (résidus d'incinération : mâchefers, REFIOM...),
- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés pour une **valorisation matière**,
- les **déchets non valorisables** (rebuts des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage ou de traitement,
- les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées pour une **valorisation organique**.



• LA VALORISATION MATIÈRE EN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

20 544 T

de multimatériaux valorisables valorisés de la collecte sélective sur la CAPH et la CA2C.

Plastique Mix PET	► Couette	Aluminium	► Lave-vaisselle
Plastique PEHD	► Arrosoir	Acier	► Cadre de trottinette
Brique alimentaire	► Rouleau de papier toilette	Verre	► Bouteille de 75cl
Papier - Carton	► Boîte à chaussures	Refus de tri	► Chauffage et électricité

• LA VALORISATION ORGANIQUE EN CENTRE DE COMPOSTAGE

31 271 T

de déchets verts valorisés des déchèteries et de la collecte en porte-à-porte sur la CAPH et la CCCO.

Déchets verts en déchèteries

Tonnages	Ratio
20 259 T	74,84 Kg/hab



Déchets verts en porte-à-porte

	Tonnages	Coûts traitement	Ratio
CCCO	6 534 T	279 241 €	91,39 Kg/hab
CAPH	4 478 T	175 970 €	28,39 Kg/hab



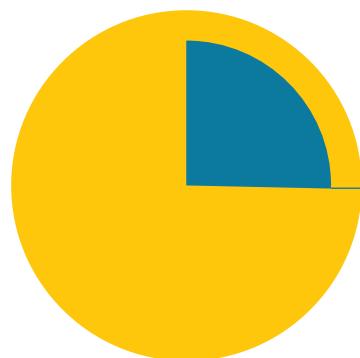


• LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU CVE

98 524 T

de déchets incinérés

100 % valorisation énergétique



dont **26 %** valorisation matière

25 406 T

soit



Électricité produite

41 202 MWh

Électricité consommée par le CVE

→ **10 021 MWh**

Électricité revendue à EDF

→ **31 181 MWh**



Chaleur produite

23 948 MWh

RCU de Douchy-les-Mines

→ **14 565 MWh**

RCU de Denain

→ **8 965 MWh**

Siège du SIAVED

→ **418 MWh**



REFIOM

3 402 T



Mâchefers

22 004 T

- Aluminium **592 T**
- Acier **396 T**

• LES DÉCHETS EN CENTRE DE STOCKAGE (ISDND)



Enfouissement

15 034 T

- Encombrants sur appel **2 250 T**
- Encombrants déchèterie **8 501 T**
- Ordures ménagères* **3 363 T**
- Amiante **920 T**

*Les OMR sont enfouies lors des arrêts techniques programmés du CVE ou lors des arrêts fortuits.



LE GLOSSAIRE

A

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Apport volontaire - Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés qui sont situés dans des lieux publics.

C

CDT - Centre de Tri. Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

CVE - Centre de Valorisation Énergétique. Usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie et de la matière.

CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales.

CGI - Code Général des Impôts.

CITEO - Eco-organisme agréé en charge des filières REP emballages et papiers graphiques, né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

CNC - Combustibles Non Classés.

CND - Conseil National des Déchets.

CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Cogénération - Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective - Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compostage - Mise en fermentation des biodéchets, de façon à former du compost, matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles.

CREME - Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance et Entretien.

CSR - Combustible solide de récupération.

D

DAE - Déchets d'Activités Économiques.

DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du Code de la Santé Publique).

DDD - Déchets Dangereux Diffus.

DDS - Déchets Diffus Spécifiques. Qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Nécessitent un traitement adapté et ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

D3E ou DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DIB - Déchets Industriels Banals. Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes - Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets "qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (loi du 13 juillet 1992).

Déchets ménagers - Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

DCGL - Direction Générale des Collectivités Locales.

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés. Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchèterie - Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille les déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

DICS - Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.



LE GLOSSAIRE

DICS-E - Encombrants des Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

Dioxines / Furanes - Groupe de composés chimiquement apparentés étant polluants organiques persistant dans l'environnement.

DMB - Déchets Ménagers Banals.

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

E

ECT - Extension des Consignes de Tri.

ELA - Emballage de Liquide Alimentaire.

EIT - Écologie Industrielle Territoriale.

EMR - Emballage Ménager Recyclable.

Encombrants - Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte.

EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

F

FCTVA - Fonds de Compensation pour la TVA.

FREC - Feuille de Route Economie Circulaire.

G

GES - Gaz à Effet de Serre.

Gravats - Débris de démolition.

Gros de magasin - petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité. Ils sont compactés en balles.

GTA - Groupe Turbo-Alternateur.

I

ISDND - Installation de stockage des déchets non dangereux. Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés; anciennement CET (Centre d'enfouissement technique).

J

JRM - Journaux, revues et magazines.

M

Mâchefers - Résidus issus de l'incinération des déchets.

MWh - Mégawattheure. Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

N

Normes nfu-44-051 - Seuils réglementaires fixés par les normes concernant les amendements organiques.

O

OM - Ordures Ménagères. Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

OMA - Ordures Ménagères et Assimilés. Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

OMR - Ordures Ménagères Résiduelles. Déchets restant après la collecte sélective.

P

PàP - Porte-à-porte.

PAVE - Point d'Apport Volontaire Enterré.

PEHD - Polyéthylène Haute Densité. Plastique répandu, utilisé pour un grand nombre d'objets de la vie quotidienne et le secteur du BTP.

PET foncé - Polyéthylène Téréphthalate foncé. Plastique coloré de la famille des polyesters.

PET clair - Polyéthylène Téréphthalate clair. Plastique transparent de la famille des polyesters.

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) - Programme ayant pour objectif la prévention des déchets et mis en place par les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers et assimilés. Exemple : programme Boréal.

Polyéthylène haute densité (PEHD) - Utilisé notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.



LE GLOSSAIRE

Polyéthylène Téréphthalate (PET) - Matière plastique principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, ... De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Plan pour la planification globale de la prévention et de la gestion des déchets du territoire.

R

Recyclage - Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM - Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

(REP) - La Responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe du «pollueur-payeur». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

S

SYMEVAD - SYndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets.

T

TZDZG - Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Programme mis en place par le Ministère de l'Environnement, et dont fait partie le SIAVED, sur la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets.

TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Traitement des déchets - Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage, incinération...





2023

SYNDICAT INTER-ARRONDISSEMENT
DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS



Siaved - 5 route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES

N° Vert **0 800 775 537**

WWW.SIAVED.FR